



VEILLE DE PRESSE PLAN POLLINISATEUR + CONSEIL CONSTITUTIONNEL SEMAINE 51



SOMMAIRE

www.environnement-magazine.fr (11 décembre 2020)	Le Conseil constitutionnel approuve le retour des néonicotinoïdes	3
www.presseagence.fr (11 décembre 2020)	PARIS : Nouveau coup dur pour les abeilles après la décision du Conseil Constitutionnel	5
www.zurbains.com (12 décembre 2020)	Retour des néonicotinoïdes : l'UNAF ne va pas lâcher l'affaire !	7
LA PRESSE DE LA MANCHE (15 decembre 2020)	L'Unaf déplore l'avis du Conseil constitutionnel	8
DR. GOOD! C'EST BON! (Janvier - fevrier 2021)	LE RETOUR DES NÉONICOTINOÏDES	9
AGENCE FRANCE PRESSE ECONOMIQUE (17 decembre 2020)	Réunion autour du plan pollinisateurs vendredi, syndicats et ONG inquiets	10
www.techniques-ingenieur.fr (17 décembre 2020)	Présentation attendue du plan pollinisateurs vendredi, syndicats et ONG inquiets	12
www.lefigaro.fr (17 décembre 2020)	Le gouvernement pourrait présenter vendredi un plan de protection des pollinisateurs	14
www.terre-net.fr (17 décembre 2020)	Présentation attendue du plan de protection vendredi, syndicats et ONG inquiets	16
www.mediapart.fr (17 décembre 2020)	Réunion autour du plan pollinisateurs vendredi, syndicats et ONG inquiets	18
information.tv5monde.com (17 décembre 2020)	Réunion autour du plan pollinisateurs vendredi, syndicats et ONG inquiets	20
www.sciencesetavenir.fr (17 décembre 2020)	Réunion autour du plan pollinisateurs vendredi, syndicats et ONG inquiets	22
AGENCE FRANCE PRESSE MONDIALE (17 decembre 2020)	Réunion autour du plan pollinisateurs vendredi, syndicats et ONG inquiets	24
www.geo.fr (17 décembre 2020)	Réunion autour du plan pollinisateurs vendredi, les syndicats et ONG inquiets	26



Le Conseil constitutionnel approuve le retour des néonicotinoïdes



Un mois après le recours déposé par 84 élus, le Conseil constitutionnel déclare que la dérogation accordée aux néonicotinoïdes pour la culture de betteraves est conforme à la Constitution.

Il y a un mois, un recours déposé par plus de 80 députés au Conseil constitutionnel remettait en cause la dérogation accordée aux néonicotinoïdes jusqu'en 2023. Promulgué par le Sénat le 4 novembre, le retour de ces insecticides pourtant interdits par la loi Biodiversité de 2016 est censé sauver la filière betteraves, menacée par la jaunisse. Le recours n'aura pas convaincu le Conseil constitutionnel qui, dans sa décision du 10 décembre, *« juge conforme à la Constitution, compte tenu de l'ensemble des garanties dont elle est assortie et en particulier de son application limitée exclusivement jusqu'au 1^{er} juillet 2023, la possibilité de déroger à l'interdiction d'utiliser des produits phytopharmaceutiques contenant des néonicotinoïdes. »* S'il ne nie pas l'incidence des néonicotinoïdes sur la biodiversité, le caractère provisoire de la dérogation l'a conduit à la déclarer conforme à la Constitution.

Déception

Dans un communiqué de son mouvement Génération Écologie, la députée EELV des Deux-Sèvres Delphine Batho indique *« prendre acte de la décision du Conseil constitutionnel »* mais *« ne [cache] pas [sa] déception, au regard de la grave régression que constitue la réhabilitation de ces poisons et de leurs conséquences monstrueuses sur les pollinisateurs, les oiseaux et bien d'autres espèces. »* Elle craint notamment le risque que cette décision fasse jurisprudence et *« délivre un permis de polluer »* aux entreprises. Pour l'Union nationale de l'apiculture française, la décision est un *« nouveau coup dur pour les abeilles »*. Elle *« entérine également l'incapacité de certaines filières à sortir de leur dépendance aux pesticides, malgré l'existence d'alternatives et l'urgence de protéger les insectes volants, dont les populations ont chuté de 75% ces 25 dernières années. »* Le sujet a même fait l'objet d'un moratoire de l'Union européenne restreignant l'usage de trois néonicotinoïdes jugés néfastes pour les abeilles. Cette semaine, la Commission européenne a d'ailleurs

www.environnement-magazine.fr

Pays : France

Dynamisme : 2



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

demandé à l'Autorité européenne de sécurité des aliments de se pencher sur 21 autorisations d'urgence accordées par les États membres – dont la France – pour l'utilisation des néonicotinoïdes.

Génération Écologie prévoit des actions dans les prochaines semaines afin de militer pour l'abrogation de la loi Denormandie sur les néonicotinoïdes. De son côté, l' Unaf compte « *poursuivre son combat juridique contre la réintroduction des néonicotinoïdes en France.* »



PARIS : Nouveau coup dur pour les abeilles après la décision du Conseil Constitutionnel

Le Conseil Constitutionnel juge conforme à la constitution la loi permettant le retour des néonicotinoïdes en France : l'UNAF prend acte de cette décision et va poursuivre son combat juridique.



Ce 10 décembre, le Conseil Constitutionnel a décidé de ne pas censurer la loi adoptée le 4 novembre dernier, autorisant des dérogations à l'interdiction européenne et nationale des néonicotinoïdes. L'UNAF prend acte de cette décision et prépare d'ores-et-déjà la suite de son combat juridique contre la réintroduction des néonicotinoïdes en France. Après s'être opposée à ce projet de loi tout au long du débat législatif et suite à la saisine de 60 députés et 60 sénateurs, l'UNAF est intervenue en novembre dernier par une contribution extérieure auprès du Conseil Constitutionnel. Cette loi représente un recul sans précédent pour la protection de la biodiversité. Elle entérine également l'incapacité de certaines filières à sortir de leur dépendance aux pesticides, malgré l'existence d'alternatives et l'urgence de protéger les insectes volants, dont les populations ont chuté de 75% ces 25 dernières années.

[Visualiser l'article](#)

Christian Pons, président de l'UNAF déclare : «*Dans les années 1990, les apiculteurs ont été les premiers à alerter sur les effets des néonicotinoïdes sur les abeilles. Depuis, de nombreuses études ont confirmé leur toxicité pour la biodiversité et leur persistance dans l'environnement. L'UNAF continuera d'actionner tous les leviers juridiques possibles pour défendre un environnement viable pour les abeilles, à commencer par des recours contre les dérogations à venir*».

Il est à noter également que la Commission européenne juge très problématique les dérogations délivrées par les Etats membres à l'utilisation des néonicotinoïdes pour la betterave. Elle a donc récemment saisi l'agence européenne EFSA d'une demande d'évaluation de ces autorisations. Les dérogations françaises ne feront pas exception, elles seront également soumises à l'examen de l'EFSA.



Retour des néonicotinoïdes : l'UNAF ne va pas lâcher l'affaire !

Le Conseil Constitutionnel juge conforme à la constitution la loi permettant le retour des néonicotinoïdes en France : l'UNAF prend acte de cette décision et va poursuivre son combat juridique.

Zurbains

Ce 10 décembre, le Conseil Constitutionnel a décidé de ne pas censurer la loi adoptée le 4 novembre dernier, autorisant des dérogations à l'interdiction européenne et nationale des néonicotinoïdes. L'UNAF prend acte de cette décision et prépare d'ores-et-déjà la suite de son combat juridique contre la réintroduction des néonicotinoïdes en France.

Après s'être opposée à ce projet de loi tout au long du débat législatif et suite à la saisine de 60 députés et 60 sénateurs, l'UNAF est intervenue en novembre dernier par une contribution extérieure auprès du Conseil Constitutionnel. Cette loi représente un recul sans précédent pour la protection de la biodiversité. Elle entérine également l'incapacité de certaines filières à sortir de leur dépendance aux pesticides, malgré l'existence d'alternatives et l'urgence de protéger les insectes volants, dont les populations ont chuté de 75% ces 25 dernières années.

Christian Pons, président de l'UNAF déclare : « **Dans les années 1990, les apiculteurs ont été les premiers à alerter sur les effets des néonicotinoïdes sur les abeilles. Depuis, de nombreuses études ont confirmé leur toxicité pour la biodiversité et leur persistance dans l'environnement. L'UNAF continuera d'actionner tous les leviers juridiques possibles pour défendre un environnement viable pour les abeilles, à commencer par des recours contre les dérogations à venir.** »

Il est à noter également que la Commission européenne juge très problématique les dérogations délivrées par les Etats membres à l'utilisation des néonicotinoïdes pour la betterave. Elle a donc récemment saisi l'agence européenne EFSA d'une demande d'évaluation de ces autorisations. Les dérogations françaises ne feront pas exception, elles seront également soumises à l'examen de l'EFSA.



NÉONICOTINOÏDES

L'Unaf déplore l'avis du Conseil constitutionnel

Jeudi, le Conseil constitutionnel a jugé conforme à la constitution la loi permettant le retour des néonicotinoïdes en France.

Cette décision déplaît à l'Unaf (l'Union Nationale de l'Apiculture Française) qui « prend acte de cette décision et va poursuivre son combat juridique ».

« Après s'être opposée à ce projet de loi tout au long du débat législatif et suite à la saisine de 60 députés et 60 sénateurs, l'Unaf est intervenue en novembre dernier par une contribution extérieure auprès du Conseil Constitutionnel.

Cette loi représente un recul sans précédent pour la protection de la biodiversité.

« Elle entérine également l'incapacité de certaines filières à sortir de leur dépendance aux pesticides, malgré l'existence d'alternatives et l'urgence de protéger les insectes volants, dont les populations ont chuté de 75% ces 25 dernières années », juge l'Unaf.

Sauf que ces affirmations ne sont pas prouvées scientifiquement. L'observatoire de la mortalité des abeilles dans la Drôme a encore montré cet été que les principales causes de mortalité des abeilles sont autres : varroa, frelon asiatique, loque américaine, mauvaises pratiques apicoles, concurrence entre les types d'abeilles elle-même, manque de nourriture... loin devant des pesticides qui seraient la cause éventuelle de 4 à 6% des mortalités.



LE RETOUR DES NÉONICOTINOÏDES

En 2016, le Parlement avait voté l'interdiction des produits phytosanitaires à base de néonicotinoïdes, des insecticides qui tuent les abeilles et par là même menacent la pollinisation et la biodiversité. Au printemps 2020, la betterave à sucre a été touchée par des attaques de pucerons verts qui affaiblissent les plantes et diminuent les rendements. Sous la pression de la filière betterave qui représente des dizaines de milliers d'emplois, le gouvernement a voté en octobre dernier une dérogation pour trois ans de l'interdiction des néonicotinoïdes dans les champs de betteraves à sucre. L'Union nationale de l'apiculture française (UNAF) a réagi en dénonçant une décision qui privilégie les intérêts économiques à court terme plutôt que le respect des générations futures. Espérons que cette décision du gouvernement ne donne pas lieu à d'autres dérogations dans d'autres cultures...



17/12/2020 14:11:21

Réunion autour du plan pollinisateurs vendredi, syndicats et ONG inquiets

Ajoute confirmation de la tenue de la réunion

Une réunion de concertation aura lieu vendredi pour parler du prochain plan pollinisateurs, a indiqué jeudi le ministère de la Transition écologique, alors qu'ONG et syndicats s'inquiètent.

"Les grandes orientations du plan seront présentées lors de cette réunion", a fait savoir le ministère, le plan devant être finalisé d'ici la fin de l'année ou début 2021.

Ce plan, qui vise à traiter l'ensemble des facteurs menaçant les pollinisateurs, intervient alors que l'effondrement des populations d'insectes pollinisateurs, dont les abeilles, menace des productions agricoles. En France, 70% des cultures dépendent de la pollinisation, précise le ministère.

Selon l'association Générations futures, la principale mesure contenue dans ce plan serait "l'extension de l'interdiction de traitement (aujourd'hui applicable uniquement aux insecticides) à tous les produits pesticides dont herbicides et fongicides, sur les cultures attractives qui sont en floraison", selon un communiqué.

"Il persisterait une possibilité de traiter pour les produits qui portent la mention +abeilles+ moyennant une adaptation des horaires pour éviter la présence d'abeilles: trois heures après le coucher du soleil", avec des dérogations possibles, selon l'ONG.

Les syndicats d'apiculteurs (Unaf, SNA, FFAP) "appellent le gouvernement à honorer ses engagements et à appliquer strictement les recommandations de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) pour la protection des pollinisateurs", dans un communiqué séparé.

En février 2019, l'Anses recommandait notamment d'élargir l'interdiction actuelle de traiter les arbres et cultures où butinent les abeilles pendant les périodes de floraison et/ ou de production d'exsudats (liquide produit par les végétaux), "à l'ensemble des produits phytopharmaceutiques utilisés en pulvérisation pendant ces périodes".

En cas de dérogations, l'Anses préconisait de les soumettre à "la réalisation de nouveaux essais".

Selon Générations futures et les syndicats d'apiculteurs, le principal syndicat agricole, la FNSEA, fait pression pour s'opposer à de nouvelles restrictions.

La FNSEA critique de son côté une "absence de réelle concertation" de la part du gouvernement. Elle propose des implantations de cultures mellifères quand les



pollinisateurs en ont besoin, "des actions préventives de protection des ruches" ou encore "des outils de dialogue" entre agriculteurs et apiculteurs.

Le syndicat met en garde contre l'obligation pour les agriculteurs de travailler de nuit et "de nouvelles distorsions de concurrence". La FNSEA en appelle au Premier ministre Jean Castex, avertissant que "sans réponse, le terrain s'exprimera".

"Le gouvernement ne propose rien de plus que ce qui est dans l'avis scientifique de l'Anses, il faut le porter face aux réalités techniques d'application", précise le ministère.

Le gouvernement s'était engagé cet été à présenter ce plan pollinisateurs, au moment où il avait annoncé la réintroduction temporaire des insecticides néonicotinoïdes, qualifiés de "tueurs d'abeilles", pour la culture de la betterave.

La loi réautorisant pendant trois ans l'utilisation de semences de betteraves à sucre enrobées d'insecticides néonicotinoïdes est parue mardi au Journal officiel (JO).

laf/fmp/eb



Présentation attendue du plan pollinisateurs vendredi, syndicats et ONG inquiets

Le gouvernement pourrait présenter vendredi un plan de protection des pollinisateurs, selon la FNSEA, Générations futures et les apiculteurs, avec une possible extension de l'interdiction de pulvériser des pesticides pendant les périodes de floraison.

Ce plan intervient alors que l'effondrement des populations d'insectes pollinisateurs, dont les abeilles, menace des productions agricoles.

Selon l'association Générations futures, « la principale mesure annoncée est l'extension de l'interdiction de traitement (aujourd'hui applicable uniquement aux insecticides) à tous les produits pesticides dont herbicides et fongicides, sur les cultures attractives qui sont en floraison », selon un communiqué.

« Il persisterait une possibilité de traiter pour les produits qui portent la mention +abeilles+ moyennant une adaptation des horaires pour éviter la présence d'abeilles: trois heures après le coucher du soleil », avec des dérogations possibles, selon l'ONG.

Les syndicats d'apiculteurs (Unaf, SNA, FFAP) « appellent le gouvernement à honorer ses engagements et à appliquer strictement les recommandations de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) pour la protection des pollinisateurs », dans un communiqué séparé.

En février 2019, l'Anses recommandait d'élargir l'interdiction actuelle de traiter les arbres et cultures où butinent les abeilles avec des insecticides et des acaricides (contre les acariens) pendant la période de floraison et de production d'exsudats (liquide produit par les végétaux) à l'ensemble des produits phytopharmaceutiques pulvérisés pendant la floraison ou appliqués avant celle-ci, mais ayant un effet persistant.

En cas de dérogations, l'Anses préconisait de les soumettre à « la réalisation de nouveaux essais ».

Selon Générations futures et les syndicats d'apiculteurs, le principal syndicat agricole, la FNSEA, fait pression pour s'opposer à de nouvelles interdictions.

La FNSEA critique de son côté une « absence de réelle concertation » de la part du gouvernement. Elle propose des implantations de culture mellifères quand les pollinisateurs en ont besoin, « des actions préventives de protection des ruches » ou encore « des outils de dialogue » entre agriculteurs et apiculteurs.

Le syndicat met en garde contre l'obligation pour les agriculteurs de travailler de nuit et « de nouvelles distorsions de concurrence ». La FNSEA en appelle au Premier ministre Jean Castex, avertissant que « sans réponse, le terrain s'exprimera ».

Le gouvernement s'était engagé cet été à présenter ce plan pollinisateurs, au moment où il avait annoncé la réintroduction temporaire des insecticides néonicotinoïdes, qualifiés de « tueurs d'abeilles », pour la culture de la betterave.



www.techniques-ingenieur.fr

Pays : France

Dynamisme : 17



[Visualiser l'article](#)

La loi réautorisant pendant trois ans l'utilisation de semences de betteraves à sucre enrobées d'insecticides néonicotinoïdes est parue mardi au Journal officiel (JO).

« Tous droits de reproduction et de représentation réservés. © 2020 Agence France-Presse. »



Le gouvernement pourrait présenter vendredi un plan de protection des pollinisateurs

Visuel indisponible

En février 2019, l'Anses recommandait d'élargir l'interdiction actuelle de traiter les arbres et cultures où butinent les abeilles avec des insecticides pendant la période de floraison. Stéphane LEITENBERGER / Photoagriculture - stock.adobe.com

Le gouvernement pourrait présenter vendredi un plan de protection des pollinisateurs, selon la FNSEA, Générations futures et les apiculteurs, avec une possible extension de l'interdiction de pulvériser des pesticides pendant les périodes de floraison. Ce plan intervient alors que l'effondrement des populations d'insectes pollinisateurs, dont les abeilles, menace des productions agricoles.

Selon l'association Générations futures, « la principale mesure annoncée est l'extension de l'interdiction de traitement (aujourd'hui applicable uniquement aux insecticides) à tous les produits pesticides dont herbicides et fongicides, sur les cultures attractives qui sont en floraison », selon un communiqué. « Il persisterait une possibilité de traiter pour les produits qui portent la mention 'abeilles' moyennant une adaptation des horaires pour éviter la présence d'abeilles: trois heures après le coucher du soleil », avec des dérogations possibles, selon l'ONG.

Syndicats et ONG inquiets

Les syndicats d'apiculteurs (Unaf, SNA, FFAP) « appellent le gouvernement à honorer ses engagements et à appliquer strictement les recommandations de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) pour la protection des pollinisateurs », dans un communiqué séparé. En février 2019, l'Anses recommandait d'élargir l'interdiction actuelle de traiter les arbres et cultures où butinent les abeilles avec des insecticides et des acaricides (contre les acariens) pendant la période de floraison et de production d'exsudats (liquide produit par les végétaux) à l'ensemble des produits phytopharmaceutiques pulvérisés pendant la floraison ou appliqués avant celle-ci, mais ayant un effet persistant. En cas de dérogations, l'Anses préconisait de les soumettre à « la réalisation de nouveaux essais ».

Selon Générations futures et les syndicats d'apiculteurs, le principal syndicat agricole, la FNSEA, fait pression pour s'opposer à de nouvelles interdictions. La FNSEA critique de son côté une « absence de réelle concertation » de la part du gouvernement. Elle propose des implantations de culture mellifères quand les pollinisateurs en ont besoin, « des actions préventives de protection des ruches » ou encore « des outils de

www.lefigaro.fr
Pays : France
Dynamisme : 180

[Visualiser l'article](#)

dialogue » entre agriculteurs et apiculteurs. Le syndicat met en garde contre l'obligation pour les agriculteurs de travailler de nuit et « *de nouvelles distorsions de concurrence* ». La FNSEA en appelle au Premier ministre Jean Castex, avertissant que « *sans réponse, le terrain s'exprimera* ».

Le gouvernement s'était engagé cet été à présenter ce plan sur les pollinisateurs, au moment où il avait annoncé la réintroduction temporaire des insecticides néonicotinoïdes, qualifiés de « *tueurs d'abeilles* », pour la culture de la betterave. La loi ré-autorisant pendant trois ans l'utilisation de semences de betteraves à sucre enrobées d'insecticides néonicotinoïdes est parue mardi au Journal officiel (JO).

Présentation attendue du plan de protection vendredi, syndicats et ONG inquiets

Le gouvernement pourrait présenter vendredi un plan de protection des pollinisateurs, selon la FNSEA, Générations futures et les apiculteurs, avec une possible extension de l'interdiction de pulvériser des produits phytosanitaires pendant les périodes de floraison.



Resterait le traitement possible avec des produits portant la mention "abeilles" à des horaires où leur présence est limitée. (©Pixabay)

Le **plan de protection des pollinisateurs** intervient alors que l' **effondrement des populations d'insectes, des abeilles** notamment, menace des productions agricoles. Selon l' **association Générations futures**, « la principale mesure annoncée est l'extension de l' **interdiction de traitement** (aujourd'hui applicable uniquement aux insecticides) à tous les produits pesticides, c'est-à-dire les herbicides et fongicides, sur les cultures attractives qui sont en floraison », selon un communiqué. « Il persisterait une possibilité de traiter pour les **produits qui portent la mention "abeilles"** moyennant une adaptation des horaires pour éviter leur présence : trois heures après le coucher du soleil », avec des dérogations possibles, selon l'ONG.

Les **syndicats d'apiculteurs** (**Unaf** , **SNA** , **FFAP**) « appellent le gouvernement à honorer ses engagements et à appliquer strictement les recommandations de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) pour la protection des pollinisateurs », dans un communiqué séparé. En février 2019, l'Anses recommandait d'élargir l' **interdiction de traiter les arbres et cultures où butinent les abeilles** avec des insecticides et des acaricides (contre les acariens) pendant la période de floraison et de production d'exsudats (liquide produit par les végétaux) à l'ensemble des



[Visualiser l'article](#)

produits phytopharmaceutiques pulvérisés pendant la floraison ou appliqués avant celle-ci, mais ayant un effet persistant. En cas de dérogations, l'Anses préconisait de les soumettre à « la réalisation de nouveaux essais ».

Les néonicotinoïdes à nouveau autorisés

Selon Générations futures et les syndicats d'apiculteurs, le principal syndicat agricole, la FNSEA, fait pression pour s'opposer à de nouvelles interdictions. La fédération critique de son côté une « absence de réelle concertation » de la part du gouvernement. Elle propose des **implantations de cultures mellifères** quand les pollinisateurs en ont besoin, « des actions préventives de protection des ruches » ou encore « des outils de dialogue » entre agriculteurs et apiculteurs. Le syndicat met en garde contre l'obligation pour les agriculteurs de travailler de nuit et « de nouvelles distorsions de concurrence ». La FNSEA en appelle au Premier ministre Jean Castex, avertissant que « sans réponse, le terrain s'exprimera ».

Le gouvernement s'était engagé cet été à présenter ce plan pollinisateurs, au moment où il avait annoncé la **réintroduction temporaire des insecticides néonicotinoïdes**, qualifiés de « tueurs d'abeilles », pour la culture de la betterave. La loi réautorisant pendant trois ans l' **utilisation de semences de betteraves à sucre enrobées d'insecticides néonicotinoïdes** est parue mardi au Journal officiel (JO).



Réunion autour du plan pollinisateurs vendredi, syndicats et ONG inquiets

Une réunion de concertation aura lieu vendredi pour parler du prochain plan pollinisateurs, a indiqué jeudi le ministère de la Transition écologique, alors qu'ONG et syndicats s'inquiètent.

Une réunion de concertation aura lieu vendredi pour parler du prochain plan pollinisateurs, a indiqué jeudi le ministère de la Transition écologique, alors qu'ONG et syndicats s'inquiètent.

« Les grandes orientations du plan seront présentées lors de cette réunion », a fait savoir le ministère, le plan devant être finalisé d'ici la fin de l'année ou début 2021.

Ce plan, qui vise à traiter l'ensemble des facteurs menaçant les pollinisateurs, intervient alors que l'effondrement des populations d'insectes pollinisateurs, dont les abeilles, menace des productions agricoles. En France, 70% des cultures dépendent de la pollinisation, précise le ministère.

Selon l'association Générations futures, la principale mesure contenue dans ce plan serait « l'extension de l'interdiction de traitement (aujourd'hui applicable uniquement aux insecticides) à tous les produits pesticides dont herbicides et fongicides, sur les cultures attractives qui sont en floraison », selon un communiqué.

« Il persisterait une possibilité de traiter pour les produits qui portent la mention "abeilles" moyennant une adaptation des horaires pour éviter la présence d'abeilles: trois heures après le coucher du soleil », avec des dérogations possibles, selon l'ONG.

Les syndicats d'apiculteurs (Unaf, SNA, FFAP) « appellent le gouvernement à honorer ses engagements et à appliquer strictement les recommandations de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) pour la protection des pollinisateurs », dans un communiqué séparé.

En février 2019, l'Anses recommandait notamment d'élargir l'interdiction actuelle de traiter les arbres et cultures où butinent les abeilles pendant les périodes de floraison et/ou de production d'exsudats (liquide produit par les végétaux), « à l'ensemble des produits phytopharmaceutiques utilisés en pulvérisation pendant ces périodes ».

En cas de dérogations, l'Anses préconisait de les soumettre à « la réalisation de nouveaux essais ».

Selon Générations futures et les syndicats d'apiculteurs, le principal syndicat agricole, la FNSEA, fait pression pour s'opposer à de nouvelles restrictions.

La FNSEA critique de son côté une « absence de réelle concertation » de la part du gouvernement. Elle propose des implantations de cultures mellifères quand les pollinisateurs en ont besoin, « des actions préventives de protection des ruches » ou encore « des outils de dialogue » entre agriculteurs et apiculteurs.

Le syndicat met en garde contre l'obligation pour les agriculteurs de travailler de nuit et « de nouvelles distorsions de concurrence ». La FNSEA en appelle au Premier ministre Jean Castex, avertissant que « sans réponse, le terrain s'exprimera ».



[Visualiser l'article](#)

« Le gouvernement ne propose rien de plus que ce qui est dans l'avis scientifique de l'Anses, il faut le porter face aux réalités techniques d'application », précise le ministère.

Le gouvernement s'était engagé cet été à présenter ce plan pollinisateurs, au moment où il avait annoncé la réintroduction temporaire des insecticides néonicotinoïdes, qualifiés de « tueurs d'abeilles », pour la culture de la betterave.

La loi réautorisant pendant trois ans l'utilisation de semences de betteraves à sucre enrobées d'insecticides néonicotinoïdes est parue mardi au Journal officiel (JO).

information.tv5monde.com

Pays : France

Dynamisme : 92



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Réunion autour du plan pollinisateurs vendredi, syndicats et ONG inquiets



L'effondrement des populations d'insectes pollinisateurs, dont les abeilles, menace des productions agricoles
afp.com - PHILIPPE HUGUEN

AFP

© 2020 AFP

Une réunion de concertation aura lieu vendredi pour parler du prochain plan pollinisateurs, a indiqué jeudi le ministère de la Transition écologique, alors qu'ONG et syndicats s'inquiètent.

"Les grandes orientations du plan seront présentées lors de cette réunion", a fait savoir le ministère, le plan devant être finalisé d'ici la fin de l'année ou début 2021.

[Visualiser l'article](#)

Ce plan, qui vise à traiter l'ensemble des facteurs menaçant les pollinisateurs, intervient alors que l'effondrement des populations d'insectes pollinisateurs, dont les abeilles, menace des productions agricoles. En France, 70% des cultures dépendent de la pollinisation, précise le ministère.

Selon l'association Générations futures, la principale mesure contenue dans ce plan serait "l'extension de l'interdiction de traitement (aujourd'hui applicable uniquement aux insecticides) à tous les produits pesticides dont herbicides et fongicides, sur les cultures attractives qui sont en floraison", selon un communiqué.

"Il persisterait une possibilité de traiter pour les produits qui portent la mention +abeilles+ moyennant une adaptation des horaires pour éviter la présence d'abeilles: trois heures après le coucher du soleil", avec des dérogations possibles, selon l'ONG.

Les syndicats d'apiculteurs (Unaf, SNA, FFAP) "appellent le gouvernement à honorer ses engagements et à appliquer strictement les recommandations de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) pour la protection des pollinisateurs", dans un communiqué séparé.

En février 2019, l'Anses recommandait notamment d'élargir l'interdiction actuelle de traiter les arbres et cultures où butinent les abeilles pendant les périodes de floraison et/ou de production d'exsudats (liquide produit par les végétaux), "à l'ensemble des produits phytopharmaceutiques utilisés en pulvérisation pendant ces périodes".

En cas de dérogations, l'Anses préconisait de les soumettre à "la réalisation de nouveaux essais".

Selon Générations futures et les syndicats d'apiculteurs, le principal syndicat agricole, la FNSEA, fait pression pour s'opposer à de nouvelles restrictions.

La FNSEA critique de son côté une "absence de réelle concertation" de la part du gouvernement. Elle propose des implantations de cultures mellifères quand les pollinisateurs en ont besoin, "des actions préventives de protection des ruches" ou encore "des outils de dialogue" entre agriculteurs et apiculteurs.

Le syndicat met en garde contre l'obligation pour les agriculteurs de travailler de nuit et "de nouvelles distorsions de concurrence". La FNSEA en appelle au Premier ministre Jean Castex, avertissant que "sans réponse, le terrain s'exprimera".

"Le gouvernement ne propose rien de plus que ce qui est dans l'avis scientifique de l'Anses, il faut le porter face aux réalités techniques d'application", précise le ministère.

Le gouvernement s'était engagé cet été à présenter ce plan pollinisateurs, au moment où il avait annoncé la réintroduction temporaire des insecticides néonicotinoïdes, qualifiés de "tueurs d'abeilles", pour la culture de la betterave.

La loi réautorisant pendant trois ans l'utilisation de semences de betteraves à sucre enrobées d'insecticides néonicotinoïdes est parue mardi au Journal officiel (JO).

Réunion autour du plan pollinisateurs vendredi, syndicats et ONG inquiets



L'effondrement des populations d'insectes pollinisateurs, dont les abeilles, menace des productions agricoles
AFP/Archives - PHILIPPE HUGUEN

Une réunion de concertation aura lieu vendredi pour parler du prochain plan pollinisateurs, a indiqué jeudi le ministère de la Transition écologique, alors qu'ONG et syndicats s'inquiètent.

"Les grandes orientations du plan seront présentées lors de cette réunion", a fait savoir le ministère, le plan devant être finalisé d'ici la fin de l'année ou début 2021.

Ce plan, qui vise à traiter l'ensemble des facteurs menaçant les pollinisateurs, intervient alors que l'effondrement des populations d'insectes pollinisateurs, dont les abeilles, menace des productions agricoles. En France, 70% des cultures dépendent de la pollinisation, précise le ministère.

[Visualiser l'article](#)

Selon l'association Générations futures, la principale mesure contenue dans ce plan serait "l'extension de l'interdiction de traitement (aujourd'hui applicable uniquement aux insecticides) à tous les produits pesticides dont herbicides et fongicides, sur les cultures attractives qui sont en floraison", selon un communiqué.

"Il persisterait une possibilité de traiter pour les produits qui portent la mention +abeilles+ moyennant une adaptation des horaires pour éviter la présence d'abeilles: trois heures après le coucher du soleil", avec des dérogations possibles, selon l'ONG.

Les syndicats d'apiculteurs (Unaf, SNA, FFAP) "appellent le gouvernement à honorer ses engagements et à appliquer strictement les recommandations de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) pour la protection des pollinisateurs", dans un communiqué séparé.

En février 2019, l'Anses recommandait notamment d'élargir l'interdiction actuelle de traiter les arbres et cultures où butinent les abeilles pendant les périodes de floraison et/ou de production d'exsudats (liquide produit par les végétaux), "à l'ensemble des produits phytopharmaceutiques utilisés en pulvérisation pendant ces périodes".

En cas de dérogations, l'Anses préconisait de les soumettre à "la réalisation de nouveaux essais".

Selon Générations futures et les syndicats d'apiculteurs, le principal syndicat agricole, la FNSEA, fait pression pour s'opposer à de nouvelles restrictions.

La FNSEA critique de son côté une "absence de réelle concertation" de la part du gouvernement. Elle propose des implantations de cultures mellifères quand les pollinisateurs en ont besoin, "des actions préventives de protection des ruches" ou encore "des outils de dialogue" entre agriculteurs et apiculteurs.

Le syndicat met en garde contre l'obligation pour les agriculteurs de travailler de nuit et "de nouvelles distorsions de concurrence". La FNSEA en appelle au Premier ministre Jean Castex, avertissant que "sans réponse, le terrain s'exprimera".

"Le gouvernement ne propose rien de plus que ce qui est dans l'avis scientifique de l'Anses, il faut le porter face aux réalités techniques d'application", précise le ministère.

Le gouvernement s'était engagé cet été à présenter ce plan pollinisateurs, au moment où il avait annoncé la réintroduction temporaire des insecticides néonicotinoïdes, qualifiés de "tueurs d'abeilles", pour la culture de la betterave.

La loi réautorisant pendant trois ans l'utilisation de semences de betteraves à sucre enrobées d'insecticides néonicotinoïdes est parue mardi au Journal officiel (JO).



17/12/2020 14:11:21

Réunion autour du plan pollinisateurs vendredi, syndicats et ONG inquiets

Une réunion de concertation aura lieu vendredi pour parler du prochain plan pollinisateurs, a indiqué jeudi le ministère de la Transition écologique, alors qu'ONG et syndicats s'inquiètent.

"Les grandes orientations du plan seront présentées lors de cette réunion", a fait savoir le ministère, le plan devant être finalisé d'ici la fin de l'année ou début 2021.

Ce plan, qui vise à traiter l'ensemble des facteurs menaçant les pollinisateurs, intervient alors que l'effondrement des populations d'insectes pollinisateurs, dont les abeilles, menace des productions agricoles. En France, 70% des cultures dépendent de la pollinisation, précise le ministère.

Selon l'association Générations futures, la principale mesure contenue dans ce plan serait "l'extension de l'interdiction de traitement (aujourd'hui applicable uniquement aux insecticides) à tous les produits pesticides dont herbicides et fongicides, sur les cultures attractives qui sont en floraison", selon un communiqué.

"Il persisterait une possibilité de traiter pour les produits qui portent la mention +abeilles+ moyennant une adaptation des horaires pour éviter la présence d'abeilles: trois heures après le coucher du soleil", avec des dérogations possibles, selon l'ONG.

Les syndicats d'apiculteurs (Unaf, SNA, FFAP) "appellent le gouvernement à honorer ses engagements et à appliquer strictement les recommandations de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) pour la protection des pollinisateurs", dans un communiqué séparé.

En février 2019, l'Anses recommandait notamment d'élargir l'interdiction actuelle de traiter les arbres et cultures où butinent les abeilles pendant les périodes de floraison et/ ou de production d'exsudats (liquide produit par les végétaux), "à l'ensemble des produits phytopharmaceutiques utilisés en pulvérisation pendant ces périodes".

En cas de dérogations, l'Anses préconisait de les soumettre à "la réalisation de nouveaux essais".

Selon Générations futures et les syndicats d'apiculteurs, le principal syndicat agricole, la FNSEA, fait pression pour s'opposer à de nouvelles restrictions.

La FNSEA critique de son côté une "absence de réelle concertation" de la part du gouvernement. Elle propose des implantations de cultures mellifères quand les



pollinisateurs en ont besoin, "des actions préventives de protection des ruches" ou encore "des outils de dialogue" entre agriculteurs et apiculteurs.

Le syndicat met en garde contre l'obligation pour les agriculteurs de travailler de nuit et "de nouvelles distorsions de concurrence". La FNSEA en appelle au Premier ministre Jean Castex, avertissant que "sans réponse, le terrain s'exprimera".

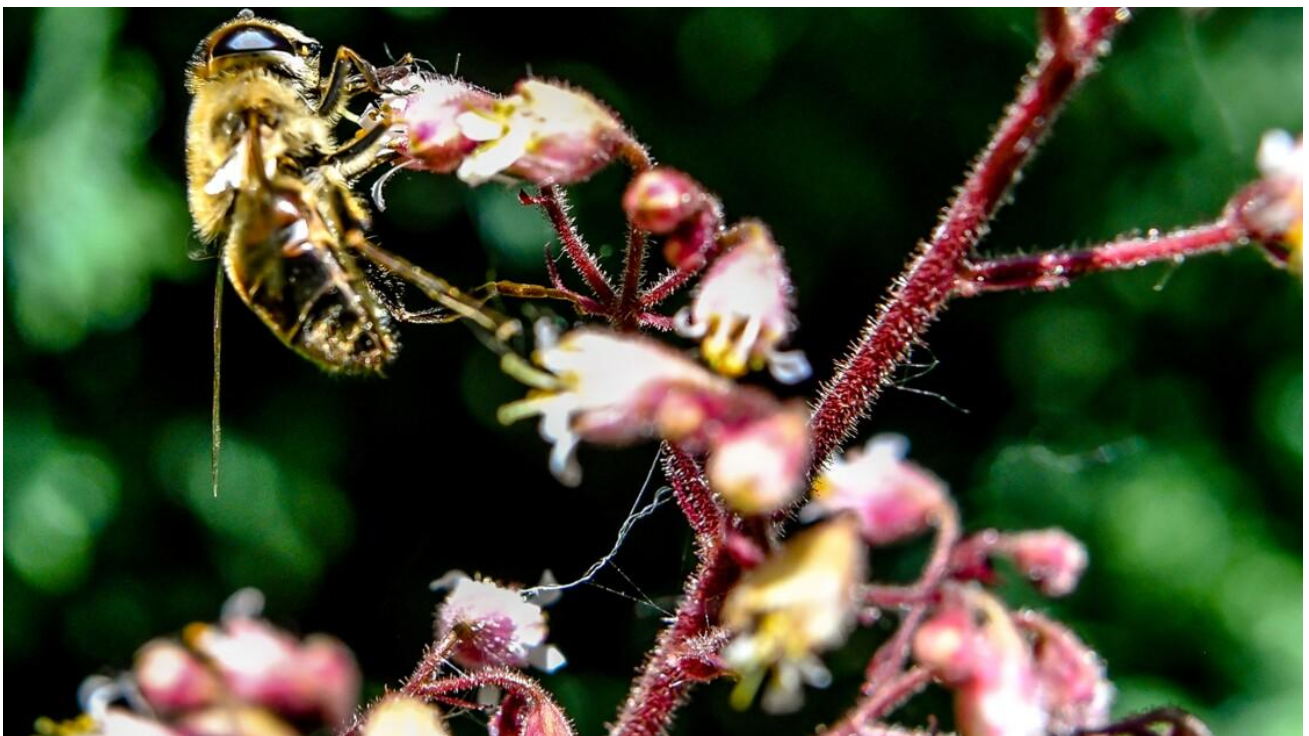
"Le gouvernement ne propose rien de plus que ce qui est dans l'avis scientifique de l'Anses, il faut le porter face aux réalités techniques d'application", précise le ministère.

Le gouvernement s'était engagé cet été à présenter ce plan pollinisateurs, au moment où il avait annoncé la réintroduction temporaire des insecticides néonicotinoïdes, qualifiés de "tueurs d'abeilles", pour la culture de la betterave.

La loi réautorisant pendant trois ans l'utilisation de semences de betteraves à sucre enrobées d'insecticides néonicotinoïdes est parue mardi au Journal officiel (JO).

laf/fmp/eb

Réunion autour du plan pollinisateurs vendredi, les syndicats et ONG inquiets



L'effondrement des populations d'insectes pollinisateurs, dont les abeilles, menace des productions agricoles
© AFP/Archives/PHILIPPE HUGUEN

Paris (AFP)

Le prochain plan pollinisateurs, qui doit être finalisé d'ici la fin de l'année ou début 2021, sera évoqué dans une réunion sur fond d'inquiétude des ONG et syndicats.

Une réunion de concertation aura lieu vendredi pour parler du prochain plan pollinisateurs, a indiqué jeudi le ministère de la Transition écologique, alors qu'ONG et syndicats s'inquiètent.

"Les grandes orientations du plan seront présentées lors de cette réunion", a fait savoir le ministère, le plan devant être finalisé d'ici la fin de l'année ou début 2021.

Ce plan, qui vise à traiter l'ensemble des facteurs menaçant les pollinisateurs, intervient alors que l'effondrement des populations d'insectes pollinisateurs, dont les abeilles, menace des productions agricoles. En France, 70% des cultures dépendent de la pollinisation, précise le ministère.

Selon l'association Générations futures, la principale mesure contenue dans ce plan serait "l'extension de l'interdiction de traitement (aujourd'hui applicable uniquement aux insecticides) à tous les produits pesticides dont herbicides et fongicides, sur les cultures attractives qui sont en floraison", selon un communiqué.

"Il persisterait une possibilité de traiter pour les produits qui portent la mention +abeilles+ moyennant une adaptation des horaires pour éviter la présence d'abeilles: trois heures après le coucher du soleil", avec des dérogations possibles, selon l'ONG.

Les syndicats d'apiculteurs (Unaf, SNA, FFAP) "appellent le gouvernement à honorer ses engagements et à appliquer strictement les recommandations de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) pour la protection des pollinisateurs", dans un communiqué séparé.

En février 2019, l'Anses recommandait notamment d'élargir l'interdiction actuelle de traiter les arbres et cultures où butinent les abeilles pendant les périodes de floraison et/ou de production d'exsudats (liquide produit par les végétaux), "à l'ensemble des produits phytopharmaceutiques utilisés en pulvérisation pendant ces périodes".

En cas de dérogations, l'Anses préconisait de les soumettre à "la réalisation de nouveaux essais".

Selon Générations futures et les syndicats d'apiculteurs, le principal syndicat agricole, la FNSEA, fait pression pour s'opposer à de nouvelles restrictions.

La FNSEA critique de son côté une "absence de réelle concertation" de la part du gouvernement. Elle propose des implantations de cultures mellifères quand les pollinisateurs en ont besoin, "des actions préventives de protection des ruches" ou encore "des outils de dialogue" entre agriculteurs et apiculteurs.

Le syndicat met en garde contre l'obligation pour les agriculteurs de travailler de nuit et "de nouvelles distorsions de concurrence". La FNSEA en appelle au Premier ministre Jean Castex, avertissant que "sans réponse, le terrain s'exprimera".

"Le gouvernement ne propose rien de plus que ce qui est dans l'avis scientifique de l'Anses, il faut le porter face aux réalités techniques d'application", précise le ministère.

Le gouvernement s'était engagé cet été à présenter ce plan pollinisateurs, au moment où il avait annoncé la réintroduction temporaire des insecticides néonicotinoïdes, qualifiés de "tueurs d'abeilles", pour la culture de la betterave.



www.geo.fr
Pays : France
Dynamisme : 10



[Visualiser l'article](#)

La loi réautorisant pendant trois ans l'utilisation de semences de betteraves à sucre enrobées d'insecticides néonicotinoïdes est parue mardi au Journal officiel (JO).

A lire aussi :

- # Disparition des abeilles : les pesticides néonicotinoïdes en 10 questions à Stéphane Foucart
- # Croatie : état de catastrophe naturelle déclaré après la mystérieuse mort de 60 millions d'abeilles
- # Près de 10% des aliments végétaux contiendraient des traces de néonicotinoïdes

Chaque semaine, les actualités de la planète et de la biodiversité dans la newsletter GEO Environnement GEO (avec AFP)